Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260320-2026_21-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

LOCARN
COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

Séance ordinaire 20 mars 2026

Date de convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Absents : 0
Procurations : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé dans la salle multifonctions de la commune.

Présents : C. DE QUELEN, P. LEBOURG, C. CIVI, P. MANSAN, L. CROSNIER, C. DALLONGEVILLE, C. BECHET, P-A. MARTINEZ, C. BONARD, F. LEYOUR, M. LOUEDEC
Absents excusés :
Absents non excusés :

Secrétaire de séance : P. LEBOURG

N° 2026-21

Election du maire

Le plus âgé des membres présents du Conseil municipal, M. Pascal MANSAN, a pris la présidence de l'assemblée.

M. Pascal MANSAN a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Le Conseil municipal désigné deux assesseurs : M. Gaëtan ROLLAND et Mme Sophie LAVIER.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote sur papier blanc dans une enveloppe déposé dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs : 1
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Ont obtenus :
- M. Christophe DE QUELEN : 9 voix (neuf voix)
- M. Pascal MANSAN : 1 voix (une voix)

M. Christophe DE QUELEN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Pour extrait certifié conforme,
Le conseiller municipal,
Pascal MANSAN

MAIRIE de LOCARN (Côtes-d'Armor)